

Version: 11

Date de version: 09/01/2025

Langue: FR

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (modifié par le règlement

(UE) n° 2020/878)

Fiche de Données de Sécurité

 $\mathbf{1}$

Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Parfum 106. N° d'article (utilisateur) : 2457559.

UFI : 4000-A0PG-V00W-24RD

1.2 <u>Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations</u> déconseillées

Utilisations identifiées : Ingrédient pour utilisation industrielle : composition parfumante (parfum).

Utilisations contre indiquées : Aucune donnée disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur : Nom : LAB SAS

Rue: 1 rue de la clef des champs Code postal/Ville: 68600 Volgelsheim

Pays : France:

Téléphone: +33 (0)3 89 22 77 65 **Email**: Office@labsys.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

France

+33 (0)1 45 42 59 59 (24h/24 7j/7).

33 (0)1 45 42 59 59.

2 gection

Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Identification des dangers:

H315 Skin Irrit. 2 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Skin Sens. 1B Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Eye Irrit. 2 Provoque une sévère irritation des yeux

H411 Aquatic Chronic 2 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

2.2 <u>Éléments d'étiquetage</u>

Éléments d'étiquetage conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) et ses amendements

Étiquetage

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement



Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH208 Contient methyl oct-2-ynoate, 1-(1,2,3,4,5,6,7,8-octahydro-2,3,8,8-tetramethyl-2-naphthyl)ethan-1-one,

benzyl salicylate, methyl 2,4-dihydroxy-3,6-dimethylbenzoate, 2-(2,2,7,7-

Tetramethyltricyclo[6.2.1.0((1,6)]Undec-5 and 4-en-5-yl)propan-1-ol, α -hexylcinnamaldehyde, geraniol, (E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one, 3-(4-isobutyl-2-methylphenyl)propanal, cinnamyl alcohol, 2-tert-butylhydroquinone, 2,3-dihydro-2,2,6-trimethylbenzaldehyde, linalool, 3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one, 3-p-cumenyl-2-methylpropionaldehyde. Peut produire une

réaction allergique.

Mises en garde - Prévention

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du

visage.

Mises en garde - Réponse

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+ EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Demander un avis médical/Consulter un médecin.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P391 Recueillir le produit répandu.

Mises en garde - Élimination

P501 Éliminer le contenu/récipient à

Contient

α-hexylcinnamaldehyde, linalool, geraniol, benzyl salicylate

2.3 Autres dangers

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB. Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

6 gi

Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Conformément à la connaissance du produit, aucun nanomatériau n'a été identifié.

Le mélange ne contient pas de substances classées comme substances extrêmement préoccupantes (SVHC) par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) conformément à l'article 57 du règlement REACH: http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table.

Substance		Concentration (%)	Limites de concentration spécifiques	Classification	
α-hexylcinnamaldehyde					
N°CAS	101-86-0	C= 8.8%		H317 Skin Sens. 1B	



N°EC N°IDX Numéro d'enregistre ment	202-983-3		ETA (orale): 3100 mg/kg M=1 (toxicité aiguë)	H400 H411	Aquatic Acute 1 Aquatic Chronic 2
A mixture of: o	cis-tetrahydro-2-isc	butyl-4-methylpyra	n-4-ol; trans-tetrahy	dro-2-isc	obutyl-4-methylpyran-4-ol
N°CAS		C= 8.0%			
N°EC	405-040-6				
N°IDX	603-101-00-3				
Numéro	01-				
d'enregistre	0000015458-				
ment	64-XXXX,01-				
	2119455547-				
	30-XXXX				
	-	-hexamethylindeno		T	
N°CAS	1222-05-5	C= 6.0%	Macute = 1	H400	Aquatic Acute 1
N°EC	214-946-9			H410	Aquatic Chronic 1
N°IDX	603-212-00-7				
Numéro	01-				
d'enregistre	2119488227-				
ment	29-XXXX			1	
linalool	70.70.6	C 4001	ETA /c !-\ 2700	11245	China havita 2
N°CAS	78-70-6	C= 4.0%	ETA (orale): 2790	H315	Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1B
N°EC N°IDX	201-134-4		mg/kg	H317 H319	Eye Irrit. 2
Numéro	603-235-00-2 01-			11313	Lye IIIIt. 2
d'enregistre	2119474016-				
ment	42-XXXX				
		l 3.8-tetramethyl-2-na	aphthyl)ethan-1-one	1	
N°CAS	54464-57-2	C= 4.0%	Macute = 1	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	259-174-3			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H410	Aquatic Chronic 1
Numéro					•
d'enregistre					
ment					
benzyl salicyla	te				
N°CAS	118-58-1	C= 4.0%	ETA (orale): 2200	H317	Skin Sens. 1B
N°EC	204-262-9		mg/kg	H319	Eye Irrit. 2
N°IDX	607-754-00-5			H412	Aquatic Chronic 3
Numéro	01-				
d'enregistre	2119969442-				
ment	31-XXXX			<u> </u>	
		en-1-yl)-3-buten-2-o		T	
N°CAS	79-77-6	C= 2.8%	ETA (orale): 3940	H411	Aquatic Chronic 2
N°EC	201-224-3		mg/kg		
N°IDX	01				
Numéro d'aprogistro	01- 2119449921-				
d'enregistre ment	2119449921- 34-XXXX				
geraniol	J + -/////	<u> </u>	1	1	
N°CAS	106-24-1	C= 1.58%	ETA (orale): 3600	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-377-1	C- 1.50/0	mg/kg	H317	Skin Sens. 1
N°IDX	603-241-00-5		0	H318	Eye Dam. 1
Numéro	01-				•
d'enregistre	2119552430-				
_	49-XXXX				
ment	49-۸۸۸۸				



N°CAS N°EC	929625-08-1 695-374-0	C= 1.28%		H315 H317	Skin Irrit. 2 Skin Sens. 1
N°IDX	033 374 0			H400	Aquatic Acute 1
Numéro				H410	Aquatic Chronic 1
d'enregistre					7.4444.00 5.1115.1115 2
ment					
	-methylpropionalo	lehyde			
N°CAS	103-95-7	C= 0.8%	ETA (orale): 3810	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	203-161-7	C= 0.876	mg/kg	H317	Skin Sens. 1B
N°IDX	203-101-7		IIIg/ Ng	H412	Aquatic Chronic 3
Numéro	01-			11412	Aquatic enforme 5
d'enregistre	2119970582-				
ment	32-XXXX				
	:-methylphenyl)pro	nanal			
N°CAS	1637294-12-2	C= 0.8%		H315	Skin Irrit. 2
		C= 0.8%		H317	Skin Sens. 1
N°EC	811-285-3				
N°IDX				H332	Acute Tox. 4 INHALATION Aquatic Chronic 2
Numéro				1411	Aquatic CiriOffic 2
d'enregistre					
ment	C C 4	 		1	
		clohexen-1-yl)-3-but	en-2-one	1,1045	Cli I ii 2
N°CAS	127-51-5	C= 0.53%		H315	Skin Irrit. 2
N°EC	204-846-3			H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2120138569-				
ment	45-XXXX				
	ydroxy-3,6-dimeth	_	_		
N°CAS	4707-47-5	C= 0.48%		H317	Skin Sens. 1B
N°EC	225-193-0				
N°IDX					
Numéro	01-				
d'enregistre	2120762759-				
ment	36-XXXX				
			tetramethyl-1H-3a,7		
N°CAS	469-61-4	C= 0.28%	Macute = 10	H304	Asp. Tox. 1
N°EC	207-418-4			H315	Skin Irrit. 2
N°IDX				H400	Aquatic Acute 1
Numéro				H410	Aquatic Chronic 1
d'enregistre					
ment					
cinnamyl alcol		T		_	
N°CAS	104-54-1	C= 0.17%	ETA (orale): 2000	H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	203-212-3		mg/kg	H317	Skin Sens. 1B
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2119934496-				
ment	29-XXXX			<u> </u>	
methyl oct-2-y	noate				
N°CAS	111-12-6	C= 0.08%		H317	Skin Sens. 1A
N°EC	203-836-6			H400	Aquatic Acute 1
N°IDX				H412	Aquatic Chronic 3
Numéro	01-				
d'enregistre	2120734167-				
ment	55-XXXX				
	2,6-trimethylbenza	aldehyde	1		
N°CAS	116-26-7	C= 0.05%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
	- -		1		· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·



1					
N°EC	204-133-7		ETA (orale): 500	H315	Skin Irrit. 2
N°IDX			mg/kg	H317	Skin Sens. 1A
Numéro	01-			H319	Eye Irrit. 2
d'enregistre	2120116439-			H411	Aquatic Chronic 2
ment	56-XXXX				
2-tert-butylhy	droquinone				
N°CAS	1948-33-0	C= 0.02%		H302	Acute Tox. 4 ORAL
N°EC	217-752-2			H312	Acute Tox. 4 DERMAL
N°IDX				H315	Skin Irrit. 2
Numéro	01-			H317	Skin Sens. 1A
d'enregistre	2119947988-			H319	Eye Irrit. 2
ment	11-XXXX			H400	Aquatic Acute 1
				H410	Aquatic Chronic 1
(E)-1-(2,6,6-tri	methyl-1,3-cyclohe	exadien-1-yl)-2-buter	n-1-one		
N°CAS	23726-93-4	C= 0.02%	ETA (cutanée):	H315	Skin Irrit. 2
N°EC	245-844-2		2900 mg/kg	H317	Skin Sens. 1A
N°IDX				H411	Aquatic Chronic 2
Numéro	01-				
d'enregistre	2120105798-				
ment	49-XXXX				

Remarque

Texte intégral des phrases H- et EUH- : voir la section 16.

4 gdi

Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux :

En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin.

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible).

Transporter la victime hors de la zone de danger.

Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.

Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance.

En cas d'inhalation:

En cas d'inhalation excessive, emmener la personne à l'air libre et la maintenir en position de repos. Consulter un médecin

Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Après contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés, laver la peau avec de l'eau et du savon et rincer abondamment au moins 20 minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Après un contact cutané, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux :

Si vous portez des lentilles de contact, retirez-les. En cas de contact avec les yeux, rincer abondamment les yeux avec de l'eau pendant une vingtaine de minutes. Si une irritation persiste, ou si des lésions apparaissent, consulter un médecin.



En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste.

Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Protéger l'œil intact.

En cas d'ingestion:

Rincer la bouche avec de l'eau. Ne rien donner à boire. Ne pas tenter de faire vomir et appeler un médecin.

Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche.

NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs :

Premiers secours: faites attention à l'autoprotection!.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquette (voir section 2.2) et/ou à l'article 11.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes pour le médecin :

Traitement symptomatique.

5 Section

Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Mousse.

Poudre d'extinction.

Dioxyde de carbone (CO2).

Sable.

Moyens d'extinction inappropriés :

Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.

<u>Informations complémentaires</u>

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

Coordonner les mesures de lutte contre les incendies dans les installations environnantes.

Écarter les conteneurs non endommagés de la zone de danger immédiate si cela peut se faire en toute sécurité.

Faites preuve de prudence lors de l'application de dioxyde de carbone dans des espaces confinés. Le dioxyde de carbone peut déplacer l'oxygène.

Utiliser un jet de pulvérisation d'eau pour protéger le personnel et pour refroidir les conteneurs en danger.

Recueillir les eaux d'extinction contaminées séparément. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ou les eaux de surface.

6 getion

Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas fumer. Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).

Eviter le contact avec la peau, ainsi que l'inhalation des vapeurs. Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Ne pas exposer à une flamme ou à toute source potentielle d'ignition (par exemple équipement électrique).

Assurer une ventilation adéquate du lieu de travail.

Éviter tout contact avec la peau et les yeux.

Les intervenants seront munis d'équipements de protections individuelles appropriés.

Utiliser un équipement de protection individuelle.



Mettre les personnes en sécurité.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter tout rejet direct à l'égout, les eaux de surface et les eaux souterraines, ne pas faire pénétrer dans les sols (voir point 6.3).

S'assurer que les déchets soient collectés et contenus.

En cas de fuite de gaz ou d'entrée dans les voies d'eau, le sol ou les égouts, informer les autorités responsables.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Couvrir les canalisations.

Veiller à ce que toutes les eaux usées soient recueillies et traitées par une usine de traitement des eaux usées.

Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

Ne pas laisser entrer dans les eaux de surface ou dans les égouts.

Contenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Contenir les fuites ou déversements dans des armoires avec des plateaux amovibles.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber la matière avec des poudres ou granulés absorbants inertes (sable2).

Les débordements importants doivent être absorbés par du sable ou une poudre inerte, puis détruits selon la réglementation en vigueur.

Si des chiffons sont utilisés pour éponger, s' en débarrasser rapidement par incinération, car des cas d' auto-oxydation avec combustion spontanée sont connus.

Nettoyer la poudre avec un aspirateur. Laver avec de l'eau et un détergent.

Elimination des gaz/fumées par projection d' eau.

Laver avec de l'eau et un détergent.

Traiter le matériau recueilli conformément à la section sur l'élimination des déchets.

Recueillir dans des conteneurs fermés et appropriés pour l'élimination.

Nettoyer soigneusement les zones et objets contaminés en respectant les réglementations environnementales.

Recueillir le produit répandu.

Absorber avec une substance liant les liquides (ex: sable, terre de diatomées, liant d'acides, liant universel).

Essuyer avec une matière absorbante (en tissu, par exemple, laine).

6.4 Référence à d'autres sections

Pour le contrôle de l'exposition et les mesures de protection individuelles, voir le paragraphe 8.

Pour les considérations relatives à l'élimination des déchets, voir le paragraphe 13.

Manipulation sécuritaire : voir la section 7. Elimination des déchets : voir la section 13.

Equipements de protection individuelle : voir la section 8.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles



Manipulation et stockage

7.1 <u>Précautions à prendre pour une manipulation sans danger</u>

Mesures de protection :

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Porter des vêtements de protection individuelle (voir la section 8).

Les égouts et les conduits doivent être protégés contre l'entrée du produit.

Ne mettez pas de chiffons imprégnés de produits dans vos poches de pantalon.

Prévoir des conteneurs de rétention, par exemple, un plancher sans écoulement.

Éviter de respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général :

Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Les vêtements de ville doivent être rangés séparément des vêtements de travail.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et trempés.

Dans les environs immédiats de la zone de travail, il faut :

Installer une douche oculaire et indiquer convenablement son emplacement.



7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Garder le récipient bien fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Maintenir le récipient en position verticale afin d'éviter les fuites.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Utiliser un drainage isolé pour empêcher un déversement sur le sol.

Précautions pour le stockage en commun :

Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.

7.3 <u>Utilisation(s) finale(s) particulière(s)</u>

Outre les utilisations mentionnées à la section 1.2, aucune autre utilisation spécifique n'est stipulée.

8 gction

Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à une limite d'exposition professionnelle.

Valeurs limites biologiques :

Pas de données disponibles

Limites d'exposition en utilisation prévue :

Pas de données disponibles

Remarque:

Pas de données disponibles

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Les mesures techniques et l'utilisation de méthodes de travail adéquates sont prioritaires sur les équipements de protection individuelle.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :











Protection des yeux et du visage

Protection oculaire appropriée :

Porter un équipement de protection oculaire.

Protections oculaires recommandées :

Lunettes.

Protection de la peau

Protection des mains :

Type de gants appropriés :

Porter des gants de protection.

Matériau approprié :

NBR (caoutchouc nitrile).

Mesures de protection des mains supplémentaires :

Ne pas porter de gants à proximité de machines et des outils rotatifs.

N'utiliser les gants qu'une seule fois.

Remarque:

Pour manipuler des substances chimiques, des gants de protection répondant aux normes CE (avec les quatre chiffres de contrôle) doivent

être portés.

La qualité des gants de protection à résistance chimique doit être choisie en fonction de la concentration et la quantité spécifiques des substances dangereuses sur le lieu de travail.

Pour des besoins particuliers, il est recommandé de vérifier la résistance des gants de protection mentionnés ci-dessus aux produits chimiques

auprès du fournisseur de ces gants.



Les délais de rupture et les propriétés de gonflement de la matière doivent

être pris en considération.

Protection du corps :

Vêtement de protection approprié :

Blouse de laboratoire.

Protection respiratoire : Appareil de protection respiratoire :

Aucune donnée disponible.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Pas de données disponibles

Contrôle de l'exposition des consommateurs :

Pas de données disponibles

<u>Informations complémentaires</u>

Pas de données disponibles

etion 9

Propriétés physiques et chimiques

9.1 <u>Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles</u>

Incolore à jaune pâle.

Boisée - Florale - Cuirée.

0,9314.

Donnée non disponible.

Etat physique : Liquide

Couleur: Incolore À Jaune PâleOdeur: Boisée - Florale - CuiréepH: Pas de données disponiblesPoint de fusion/point de congélation: Pas de données disponiblesPoint initial d'ébullition et intervalle: Pas de données disponibles

d'ébullition

Point d'éclair : > 100°C

Inflammabilité : Pas de données disponibles Limites supérieures/inférieures : Pas de données disponibles

d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Pression de vapeur : Pas de données disponibles

Densité de vapeur : Pas de données disponibles

Densité relative : 0,9314
Solubilité(s) : Soluble
Coefficient de partage n-octanol/eau : Non applicable

(valeur log)

Température d'auto-inflammabilité : Pas de données disponibles **Température de décomposition** : Pas de données disponibles

Viscosité dynamique : Non applicable

Viscosité cinématique: Pas de données disponiblesPropriétés comburantes: Pas de données disponiblesSolubilité dans d'autres solvants: Pas de données disponibles

Caractéristiques des particules : Non applicable

9.2 <u>Autres informations de sécurité</u>

Informations concernant les classes de danger physique

Pas de données disponibles

Autres caractéristiques de sécurité

Pas de données disponibles

∄ 10

Stabilité et réactivité



10.1 Réactivité

Eviter le contact avec les agents oxydants.

Ne présente pas de risque de réactivité par lui-même ou en contact avec l'eau.

Pour toute utilisation en alcoolique, il serait préférable d'utiliser une eau de pH légèrement acide (6-6,5).

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions ambiantes normales.

Le produit est stable avec un stockage à des températures ambiantes normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

Aucune réaction dangereuse quand manipulé et stocké conformément aux dispositions recommandées.

10.4 Conditions à éviter

Eviter les températures proches ou au dessus du point éclair. Ne pas chauffer les récipients fermés. Ne pas chauffer les récipients fermés.

10.5 Matières incompatibles

Maintenir éloigné tout agent oxydant ou matériau hautement alcalin ou acide.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus dans les conditions de stockage recommandées.

Ne se décompose pas quand utilisé conformément aux utilisations prévues.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

§ 11

Informations toxicologiques

11.1 <u>Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008</u>

Toxicité orale aiguë :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par voie cutanée :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Toxicité aiguë par inhalation:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Corrosion/irritation cutanée:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Lésions oculaires graves/irritation</u>:

Le produit est classé Eye Irrit. 2 selon le réglement de référence.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Substances:

Pas de données disponibles

Sensibilisation de la peau:

Le produit est classé Skin Sens. 1 selon le réglement de référence.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Substances:



Pas de données disponibles

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition ponctuelle)</u>:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Cancérogenicité:

Le produit n'est pas classé.

Substances:

• [3R-(3α,3aβ,7β,8aα)]-2,3,4,7,8,8a-hexahydro-3,6,8,8-tetramethyl-1H-3a,7-methanoazulene (CAS: 469-61-4):

Type de test Pas de données disponibles Espece Pas de données disponibles Pas de données disponibles Sexe Directives Pas de données disponibles Voie d'aministration Pas de données disponibles Durée d'exposition/valeur Pas de données disponibles Durée d'exposition/unité Pas de données disponibles Conclusion Pas de données disponibles

Toxicité pour la reproduction :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Mutagénicité des cellules germinales :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

<u>Sensibilisation des voies respiratoires</u> :

Le produit n'est pas classé.

Substances:

Pas de données disponibles

Informations complémentaires :

Pas de données disponibles

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien :

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

§ 12

Informations écologiques

12.1 Toxicité

Un danger pour l'environnement ne peut être exclu en cas de manipulation ou élimination non professionnelle. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Substances:

Pas de données disponibles

12.2 Persistance et dégradabilité

Cette information n' est pas disponible.

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation



Cette information n' est pas disponible.

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.4 Mobilité dans le sol

Cette information n' est pas disponible.

Le produit n'a pas été testé.

Substances:

Pas de données disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucun composant considéré comme étant soit persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), soit très persistant et très bioaccumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Conformément au règlement (UE) 1907/2006, aucune substance n'est évaluée comme PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément à l'article 57(f) de REACH ou au règlement délégué (UE) 2017/2100 ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Selon le règlement (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605, aucune substance n'est connue pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne.

12.7 Autres effets néfastes

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

<u>Informations écotoxicologiques supplémentaires</u>

Pas de données disponibles

₹13

Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination des produits/emballages :

Codes déchet :

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Options de traitement des déchets :

Élimination appropriée/Produit :

Decharge agre.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Élimination appropriée/Emballage:

Site agre.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Remarque:

Eviter l'élimination par l'égout et la dispersion dans l'environnement.

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets.

Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.





En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire.

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

월 14

Informations relatives au transport

		Transport terrestre (ADR/RID) :	Transport fluvial (ADN) :	Transport maritime (IMDG) :	Transport aérien (ICAO-TI/IATA- DGR) :
<u>14.1</u>	Numéro ONU :	3082	3082	3082	3082
<u>14.2</u>	<u>Désignation officielle de transport</u> <u>de l'ONU :</u>	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.			
<u>14.3</u>	Classe(s) de danger pour le transport:				
	Classe ou division:	9	9	9	9
	Étiquette (s) de danger :	M			
<u>14.4</u>	Groupe d'emballage :	III	III	III	III

14.5 Dangers pour l'environnement

Pas de données disponibles

14.6 <u>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</u>

Pas de données disponibles

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas de données disponibles

Informations complémentaires

Pas de données disponibles

₽ 15

Informations réglementaires

15.1 <u>Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de</u> sécurité, de santé et d'environnement

Cette FDS a été établie conformément au règlement REACH, y compris ses modifications: règlement REACH (CE) n° 1907/2006.

Cette SDS a été établie conformément à la réglementation CLP, y compris ses modifications: règlement CLP n° 1272/2008.

Législation européenne :

Sur la base des données éco-toxicologiques disponibles, ce produit est classé selon les critères européens concernant la classification pour l'environnement des préparations.

Autres réglementations (UE) :

La directive 2012/18/UE sur la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Seveso III-directive] :

"Dangereux pour l'environnement aquatique de catégorie chronique 2. La quantité totale susceptible d'être présente dans l'installation étant : 1. Supérieure ou égale à 200



Législation européenne :

COMMISSION REGULATION (EU) 2023/1545 (Allergen List):

Substance	CAS	EC
α-hexylcinnamaldehyde	101-86-0	202-983-3
linalool	78-70-6	201-134-4
benzyl salicylate	118-58-1	204-262-9
geraniol	106-24-1	203-377-1
3-methyl-4-(2,6,6-trimethyl-2-cyclohexen-1-yl)-3-buten-2-one	127-51-5	204-846-3
cinnamyl alcohol	104-54-1	203-212-3
methyl oct-2-ynoate	111-12-6	203-836-6
(E)-1-(2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl)-2-buten-1-one	23726-93-4	245-844-2

CLP: Harmonised classification and labelling of hazardous substances (Annex VI, table 3.1) ATP 15:

Substance	CAS	EC
geraniol	106-24-1	203-377-1

Réglementations nationales :

Cosmetic Ingredient Hotlist:

Substance	CAS	EC
2-tert-butylhydroquinone	1948-33-0	217-752-2

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour cette substance/ce mélange par le fournisseur.

Informations complémentaires

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

^{ਛੂ} 16

Autres informations

Indication des changements

Non applicable (première édition de la FDS).

Légende des abréviations et acronymes

Accord pour le transport des marchandises Dangereuses par la Route, CE: Communauté Européenne, CLP: Classification, Etiquetage et Emballage, CMR: Cancerigène Mutagène Reprotoxique, ETA: Estimation de la Toxicité Aiguë, EU: Union Européenne, IATA: Association du transport aérien international, ID Number: Numéro d' Identification, IMDG: Maritime International des Marchandises Dangereuses, M: facteur M, N°EINECS: Inventaire des substances chimiques existant sur le marché communautaire, N°ELINCS: Liste Européenne des substances chimiques notifiées, N°CAS: Numéro du Chemical Abstract Service, OMI: Organisation maritime internationale, PBT: Substance Persistante, Bioaccumulable et Toxique, REP: Toxicité pour la reproduction, SS: Sensibilisation Cutanée, UFI: Identifiant Unique de Formulation, UN: Nations Unies, VLEP: Valeur Limite d' Exposition Professionnelle de Court Terme, vPvB: Substance très Persistante et très Bioaccumulable, FR: France, WGK: Classe de Risque Aquatique.

N° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service.

IATA: International Air Transport Association.

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.

DPD: Directive Préparation Dangereuses.

N° ONU: Numéro des Nations Unies.

N° EC : Numéro Commission européenne.

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables. ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route/Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.



CLP: Classification, étiquetage et emballage.

VPvB: substances très persistantes et très bioaccumulables.

Références bibliographiques et sources de données

Aucune donnée disponible.

<u>Classification des mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n°</u> 1272/2008 [CLP]

La classification du mélange est conforme à la méthode d'évaluation décrite dans le règlement (CE) n° 1272/2008. Conforme à l'ATP 18, règlement (UE) n°2022/692.

Phrases pertinentes R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Toxicité aiguë (par inhalation), catégorie 4, Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique - Danger aigu, catégorie 1, Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 1, Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 2, Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique - Danger chronique, catégorie 3, Asp. Tox. 1: Toxicité par aspiration, catégorie 1, Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1, Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2, Skin Irrit. 2: Corrosion/Irritation cutanée, catégorie 2, Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie 1, Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie 1B, H302: Nocif en cas d'ingestion, H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires, H315: Provoque une irritation cutanée, H317: Peut provoquer une allergie cutanée, H318: Provoque de graves lésions des yeux, H319: Provoque une sévère irritation des yeux, H332: Nocif par inhalation, H400: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme, H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Organisi	illes aquatiques, ellitallie des ellets i	nerastes a long terme.
H302	Acute Tox. 4 ORAL	Nocif en cas d'ingestion
H304	Asp. Tox. 1	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies
		respiratoires.
H312	Acute Tox. 4 DERMAL	Nocif par contact avec la peau.
H315	Skin Irrit. 2	Provoque une irritation cutanée.
H317	Skin Sens. 1B	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Eye Dam. 1	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Eye Irrit. 2	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Acute Tox. 4 INHALATION	Nocif par inhalation.
H400	Aquatic Acute 1	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Aquatic Chronic 1	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Aquatic Chronic 2	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Aquatic Chronic 3	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de formation

Reportez-vous aux sections 4, 5, 6, 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

<u>Informations complémentaires</u>

Date de création : 09/01/2025 Date de version : 09/01/2025 Date d'impression : 22/01/2025

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur nos connaissances actuelles et sur les réglementations européennes et nationales. Cette Fiche de Données de Sécurité décrit des précautions de sécurité relatives à l'utilisation de ce produit pour les usages prévus, elle ne garantit pas toutes les propriétés du produit notamment dans le cas d'utilisations non prévues. Le produit ne doit pas être utilisé pour d'autres usages que ceux prévus en section 1. Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, il est de la responsabilité de celui-ci de prendre toutes les mesures nécessaires pour se conformer aux législations en vigueur pour des utilisateurs spécifiques et éviter des effets négatifs sur la santé.